

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 8 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc MORETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Marc MORETTI, Maire, Mesdames France BEAUPRE, BEULAY Michelle, Emilie MAUPETIT, Martine TOURNOIS et Messieurs, Bastien DESCLOUX, Cyril GÉNOT, François-Michel GEST, Michel POTIEZ, Etienne SOLLIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Laurent CHANDIVERT a donné procuration à Emilie MAUPETIT,

Absentes

Cécile MEUBLAT, MAGOT Julie

A été nommé secrétaire de séance : Emilie MAUPETIT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10
- Qui prennent part aux votes : 11

Date de la convocation : 26/07/2024

Date d'affichage : 29/07/2024

2024-28 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière séance de conseil et demande s'il y a des remarques à formuler.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2024 est approuvé.

2023-29 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet

Monsieur le Maire expose : une candidate, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, a été retenue pour le poste vacant d'assistant service de la population à temps non complet. N'ayant pas ce poste aux effectifs, il convient de le créer.

Le conseil municipal de VILLERBON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3,
Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

La création d'un emploi permanent d'assistant service de la population dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (28/35^{ème}).

2023-30 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire expose : un candidat, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, a été retenu pour le poste vacant d'adjoint technique spécialité bâtiment au service technique à temps complet. N'ayant pas ce poste aux effectifs, il convient de le créer.

Le conseil municipal de VILLERBON,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3,
Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique au service technique dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Aucun point en affaires diverses.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,
Jean-Marc MORETTI

La secrétaire de séance
Emilie MAUPETIT

